DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT MAIRIE DE CAMPLONG 34260

COMPTE RENDU

Du Conseil Municipal

Du mercredi 7 juin 2023

L'an deux mille vingt- trois et le mercredi sept juin à dix-sept heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de son Maire Monsieur COSTE Bernard.

<u>Présent(e)s</u>: FABRE Marie Josée, BERLAGUET Christian, COMBETTES Alain, CORNET Jean-Pierre, PAYSAN Christophe, RODHAIN Axel, VERSOS Albert.

Pouvoir: ADMANT René à COSTE Bernard, Dante Mireille à FABRE Marie Josée

<u>Date de la convocation</u> : le 25 mai 2023 <u>Secrétaire de séance</u> : CORNET Jean-Pierre

ORDRE DU JOUR

1. PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal)

La loi « *Climat et Résilience* » impose de réduire les possibilités d'urbanisation de moitié par-rapport à ce qui a été consommé ces 10 dernières années. Pour Grand Orb cela réduirait à 36 ha sur 10 ans les possibilités de nouvelles constructions pour les 24 communes. Il est demandé à Camplong de définir les parcelles constructibles susceptibles de coller aux exigences de cette nouvelle loi.

Compte tenu des constructions neuves de ces dernières années, la répartition des surfaces nous défavorise par rapport aux autres communes.

* le Conseil Municipal décide de maintenir les zones constructibles précédemment définies.

2. Contrats EDF

Les contrats d'abonnement en énergie électrique des bâtiments communaux ont pris fin le 31 décembre 2022. Des devis ont été demandés aux différents fournisseurs → EDF, Engie, Total Energie, Hérault Energie etc..

3. Permis de construire CHAVARNAC

Un permis de construire avait été accordé sur la parcelle **AE84**. Le délai pour réaliser la construction étant dépassé, Mr Chavarnac effectue les démarches pour l'obtention d'un nouveau permis. De par la nouvelle réglementation en vigueur, le Conseil approuve la demande de dérogation à l'article L 111-4 du Code de l'Urbanisme.

4. Travaux parking

Une première partie est terminée, la construction du mur en pierres sèches satisfait l'ensemble de la communauté. La deuxième tranche consiste à réaliser une descente, un mur en arrondi et la pose d'une clôture de 120m. Le montant de ces travaux s'élèvera à **37 871€ HT**

* Le Conseil autorise Mr le Maire à effectuer une demande de subvention au Fonds d'Equipement des Communes.

5. Questions diverses

- <u>Gestion de l'eau</u>. Les dernières pluies du mois de mai ne permettent pas de combler le déficit de la ressource de l'Ouest Héraultais. Les restrictions mises en place par Mr le Préfet restent en vigueur.
- <u>Fête du 14 Juillet</u>. Comme chaque année, sauf imprévu, la municipalité organisera un apéritif offert à la population, suivi de grillades, bal populaire et feu d'artifice.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire Bernard COSTE